

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ n°2018-08-DAGAP

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE
POUR LE SCRUTIN DU MARDI 20 FEVRIER 2018
RELATIF AU REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS
DU COLLÈGE D « chargés d'enseignement »
AU CONSEIL DE L'IUT

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté électoral n° 2018-01-DAGAP du 11 janvier 2018 relatif à l'organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège D « chargés d'enseignement » au conseil de l'IUT,
- Vu l'absence de proposition d'assesseur de la part du candidat en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 13 février 2018.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

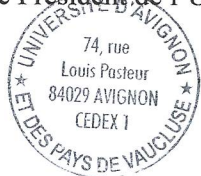
Conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de l'arrêté électoral susvisé la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : Philippe SCHMITT, directeur de l'IUT
Assesseurs : Jean-Jacques COLIN
Céline GRAINDORGE

Article 2 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 15 février 2018

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,



Philippe ELLERKAMP

Pour le Président et par Délégation
Le Directeur Général des Services

Fathie BOUBERTEKH

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Campus Hannah Arendt
Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur – Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. +33 (0)4 90 16 27 08 ou 28 43

service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr

<http://www.univ-avignon.fr>